



BOURSE aux INITIATIVES CITOYENNES

Projet associatif Dossier de demande de bourse 2023

OBJECTIFS de la BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES :



- Favoriser** l'expression, la volonté, la capacité d'entreprendre des habitants, qu'ils soient ou non organisés en association ;
- Contribuer** au rapprochement des citoyens et des institutions dans un souci de démocratie locale, renforcer les échanges entre les associations et les habitants ;
- Favoriser** toutes actions ou projets émanant d'initiatives locales, concourant à développer la vie sociale de proximité ;
- Favoriser** l'intégration et la mixité des populations d'âge et d'origine différents ;
- Favoriser** l'émergence d'actions sociales innovantes.

La bourse aux initiatives citoyennes est une enveloppe financière à rythme annuel abondée par la Ville de Beauvais. Elle soutient des actions présentées par des associations encourageant la prise d'initiatives des habitants des quartiers de la politique de la ville et concourant à leur implication dans la vie de leur quartier.

Le porteur de projet associatif ne devra pas limiter ses actions à ses seuls adhérents ni à ses amis ou à sa famille, mais élargir aux habitants des quartiers de la politique de la ville (article 5 du règlement consultable sur le site de la Ville de Beauvais).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Le secrétariat de la politique de la ville :**
Tél. : 03 44 79 41 30
- Mme Cécile FERNANDES - directrice de la politique de la ville :**
Tél. : 03 44 79 41 62 - Mél. : cfernandes@beauvais.fr
- Mme Lucia GOUDA – chargée de mission politique de la ville :**
Tél. : 03 44 79 39 74 - Mél. : lgouda@beauvais.fr

Intitulé de l'action : _____

LE PORTEUR DU PROJET

Nom de l'association : _____

Adresse postale : _____

Numéro de SIRET : _____

Code APE : _____

Nom du Président : _____

N° téléphone fixe : _____

N° téléphone portable : _____

@mail : _____

Pièces à joindre impérativement, sous peine de non-recevabilité de la demande :



- ✓ relevé d'identité bancaire récent
- ✓ statuts de l'association
- ✓ devis relatifs aux dépenses de l'action présentée

LE BUDGET

(maximum 800 € par projet *)

- 1/ Au moment de la demande de bourse, le budget est prévisionnel.
- 2/ Le plan de financement doit être détaillé et équilibré.
- 3/ Les copies des devis doivent **impérativement** être transmises (transport, alimentation, prestations de services, ...)
- 4/ Après la réalisation de l'action, il conviendra de rendre compte de **l'utilisation effective des fonds**.
- 5/ **Seule la remise du bilan de l'action accompagnée des factures permettra le versement du solde de la bourse (10%).**

DEPENSES	
Nature	Montant
Frais généraux (achats, fournitures, ...)	
Transport	
Alimentation	
Prestations de service	
Frais de Communication	
Frais de personnel	
Autres	
TOTAL	

RECETTES	
Nature	Montant
Subventions sollicitées	
Ville de Beauvais (BBIC)	
Etat	
Conseil Départemental de l'Oise	
Caisse d'Allocations Familiales	
Autres :	
Recettes liées à l'action	
Participation des usagers (entrées, repas ...)	
Participation de l'association	
Licences, cotisations perçues	
Autres produits	
Subventions privées (sponsors...)	
TOTAL	

Je certifie exactes les informations contenues dans ce dossier et avoir remis les documents nécessaires à son instruction.

Fait à Beauvais, le _____

Nom et signature du responsable de l'association :

M./Mme _____

* Possibilité 1.500 € maximum pour les animations réalisées dans le cadre des fêtes de Noël.